

LE S.N.I. SURSOIT AUX CONSEILS D'ECOLE: UN NON... SI... QUI VEUT DIRE OUI.. MAIS...

Dans sa circulaire du 10 novembre le Bureau National du S.N.I. demande à ses adhérents de surseoir à la mise en place des Conseils d'Ecole.

Suite à une démarche au ministère de l'Education où il a demandé des engagements sur:

- l'allégement des effectifs à 25 élèves au cours élémentaire;
- l'augmentation des décharges de classe pour les directeurs;
- l'augmentation du personnel de remplacement,

le Secrétaire général du S.N.I. attend du ministre des «*éléments significatifs*» de réponse et en fait un préalable à la participation des instituteurs aux Conseils d'Ecole:

«*Ces revendications doivent être satisfaites, a souligné G. Georges. Aussi le S.N.I. demande-t-il aux conseils des maîtres de présenter ces revendications aux élus des comités de parents pour qu'ils les aident à les soutenir. Nous voulons, nous avons toujours voulu coopérer avec les parents - même si nous considérons que la création des comités n'est pas le meilleur moyen d'y arriver. C'est pourquoi nous leur demandons de nous aider*». (Déclaration du 22-11 à l'A.F.P.)

Dans le précédent numéro de «*l'Anarcho-Syndicaliste*» nous faisons largement écho de l'opposition profonde des instituteurs à cette structure néo-corporatiste que représente le Conseil d'Ecole, clairement défini par la section du S.N.I. de Loire-Atlantique:

- mise sous tutelle des enseignants par les habitants du quartier,
- remise en cause des prérogatives statutaires des enseignants,
- remise en cause de leur liberté pédagogique,
- remise en cause de la laïcité de l'école par l'introduction des groupes de pression.

(Conseil syndical du 5-10.)

On sait aussi que ni les dirigeants de la F.C.P.E. lors du Congrès de mai, ni ceux du S.N.I. lors du Congrès de juin n'ont pris position contre les Conseils d'Ecole pour l'installation desquels, bien au contraire, ils s'efforçaient de mobiliser parents et enseignants.

Il va sans dire que la circulaire du S.N.I. ne répond aucunement, dans sa motivation, à la volonté exprimée par les instituteurs dans les départements où elle s'est vivement manifestée ces mois derniers.

Jamais les enseignants n'ont fait dépendre de la satisfaction de revendications, quelles qu'elles soient, une acceptation des Conseils d'Ecole. Jamais ils n'ont envisagé de marchander leurs droits et la laïcité de l'école contre un plat de lentilles.

Quand, le 5 octobre, la section S.N.I. de Loire-Atlantique, par exemple, décidait «*Le Refus de Siéger*» dans les Conseils d'Ecole, ce mot d'ordre n'était assorti d'aucune réserve ni condition, et s'inscrivait dans une seule perspective, explicitement formulée: «*L'Abrogation*» des Conseils d'Ecole.

Le «*sursis*» du S.N.I. ne doit pas désamorcer la bataille contre les Conseils d'Ecole, mais donner l'occasion de la relancer. G. Georges qui déclare que «*la création des Comités n'est pas le meilleur moyen...*» n'a pas renoncé à son projet de «*gestion tripartite*» de l'école (Etat - usagers - enseignants) dont il voyait, à juste titre, un début de réalisation dans la mise en place des Conseils d'Ecole! En ce moment même il participe avec le C.N.A.L. au lancement d'une campagne en faveur de la Nationalisation tripartite de l'enseignement qui remet en cause le statut de l'Ecole publique, de la même manière que les «*Conseils*» du ministre Haby.

Cette transformation de l'Ecole est d'ailleurs l'un des thèmes principaux du texte d'orientation U.I.D.

publié dans «*L'Enseignement Public*» d'octobre en vue du Congrès de la F.E.N.. A. Henry et son équipe y intègrent fort logiquement dans le même paragraphe, sous le titre d'*Autogestion*, leur projet de Nationalisation - tripartite à côté de celui des Conseils d'entreprise et de service lancé par E. Maire, repris par le P.C., le P.S. et maintenant les dirigeants de la F.E.N.

Conseils d'atelier et de service, Nationalisation - tripartite, seront donc à l'ordre du jour de ce congrès. L'institution des Conseils d'Ecole et l'opposition qu'elle a rencontrée dans les départements permettront aux militants qui se battent contre la mise en place de ces structures néocorporatistes d'aborder concrètement le débat.

En attendant, le contenu de la circulaire du bureau national du S.N.I. doit être dénoncé comme l'amorce d'une manœuvre grossière pour faire avaler la couleuvre des Conseils d'Ecole.

Au lieu de gaspiller l'argent et la combativité des syndiqués dans des «*journées nationales*» du type 1er décembre - «*un encouragement et un appel aux partis de gauche...*» (E. Maire) - les responsables du S.N.I. doivent défendre les revendications avec dignité, selon des méthodes de lutte syndicale: les droits des instituteurs et la laïcité de l'école ne sont pas une monnaie d'échange!

Il faut que le «*sursis*» se transforme en REFUS DEFINITIF DE SIÉGER. Il faut que le Bureau National, condamne le principe même des Conseils d'Ecole. Il faut qu'il demande leur ABROGATION au même titre que toutes les lois anti-laïques, mot d'ordre valable non seulement d'ici mars 1978, mais après.

Serge MAHÉ.
